



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général du DFI
Bureau fédéral de l'égalité
pour les personnes handicapées BFEH

IDA BF
Groupe de travail interdépartemental *Internet-Barrierefreiheit*
30.8.2016

Conditions requises pour garantir l'accessibilité des documents PDF de la Confédération

Directives à l'intention des prestataires externes

1 Introduction

Conformément à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand ; RS 151.3) et à l'ordonnance correspondante (OHand ; RS 151.31), la Confédération est tenue depuis 2004 de concevoir des sites web et des contenus destinés à Internet (documents PDF compris) accessibles à tous, à savoir aussi aux personnes avec handicap. Du reste, l'accessibilité d'Internet est l'un des objectifs centraux de la stratégie « Suisse numérique »¹. De même, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH ; RS 0.109)² exige que la Confédération propose des prestations en ligne sous des formes accessibles aux personnes handicapées. Cette obligation s'applique à toutes les formes de handicap et aux divers besoins qu'elles recouvrent. Cela signifie que les mesures prises pour garantir l'accessibilité doivent prendre en compte tous les types de handicap. Ainsi, un document PDF devra par exemple être compatible avec un lecteur d'écran.

¹ <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/suisse-numerique-et-internet/strategie-suisse-numerique.html> (consulté le 23.12.2016)

² Entrée en vigueur le 15 mai 2014 en Suisse

2 Conditions requises pour garantir l'accessibilité des documents PDF

Les conditions ci-après correspondent à la norme PDF/UA (ISO 14289-1)³. La description détaillée de chaque condition figure dans la norme ISO.

Les conditions permettant de garantir l'accessibilité des documents PDF de la Confédération sont les suivantes :

- Chaque élément du document est défini par une étiquette sémantiquement correcte
 - Chaque paragraphe est défini comme tel
 - Chaque titre est défini comme tel et correctement hiérarchisé (niveaux)
 - Chaque énumération (imbriquée) est définie comme liste et correctement structurée
 - Chaque tableau est défini comme tel et les en-têtes de colonnes et/ou de lignes sont correctement définis
 - Les éléments non significatifs (p. ex. retour à la ligne vide, image purement décorative, ligne) et les en-têtes et pieds de page sont définis comme artefacts
 - Les liens sont marqués correctement (*tags*)
- Les langues utilisées dans le document sont clairement paramétrées
 - La langue du document est définie
 - Les langues des parties rédigées dans une autre langue sont définies
- Le document PDF est conforme à la norme PDF/UA (pas d'erreur lors de la vérification avec PAC 2⁴)
- L'ordre de lecture est défini logiquement et correctement
- Des signets sont définis
- Les illustrations importantes sont accompagnées d'un texte de remplacement pertinent
- Les notes de bas de page sont correctement signalées (appel de note) et dotées d'un lien dans le texte
- Un titre explicite est défini pour le document
- Les caractères sont encodés correctement et les polices sont incorporées
- Le contraste entre l'écriture et l'arrière-plan, de même que dans les tableaux et graphiques, est de 4,5:1 au minimum⁵

³ ISO 14289-1:2014 : http://www.iso.org/iso/catalogue_detail?csnumber=64599 (CHF 88)
STD_AIIM14289-1 : <http://www.aiim.org/Research-and-Publications/Standards/Catalog/14289-1> (CHF 15)

⁴ PDF Accessibility Checker (PAC) est un outil de vérification gratuit de la fondation Accès pour tous : <http://www.access-for-all.ch/ch/pdf-werkstatt/pdf-accessibility-checker-pac.html> (site en allemand et en anglais)

⁵ Le contraste peut être contrôlé avec l'outil gratuit *Colour contrast Analyser* : <https://www.paciellgroup.com/resources/contrastanalyser/>